

## Pie XII, de vénérable mémoire...

Article rédigé par *Jean Chaunu\**, le 24 décembre 2009

En proclamant vénérable le pape Pie XII, Benoît XVI a peut-être moins surpris les historiens que les medias car l'héroïcité des vertus ne va pas sans la cohérence de l'homme historique concret. Sans confondre les domaines, il importe en effet de ne pas les séparer. Si l'éventuelle béatification de Pie XII est à distinguer du domaine (et non du jugement) historique, elle ne peut se concevoir sans l'historicité des actes [1]. Pourrait-on d'ailleurs considérer les Justes de Yad Vashem sans l'historicité de leurs actes ?

### Un effort historiographique sans pareil

En dépit de la confusion médiatiquement entretenue, la décision n'est pas séparable de l'effort historiographique entrepris depuis cinquante ans grâce à la décision sans précédent de Paul VI de publier les Actes et Documents du Saint-Siège relatifs à la Seconde Guerre mondiale, ce qu'aucun État à ce jour n'avait fait pour ses archives de guerre dans des délais si courts [2]. L'ouverture de ces archives, puis celles du pontificat de Pie XI sous Jean-Paul II relatives à la période de la nonciature de Pacelli à Munich, ont abouti à des travaux historiques de qualité comme ceux, parmi d'autres, du regretté Père Blet [3] ou de Philippe Chenaux [4].

Au mythe d'un pape antisémite, le livre du rabbin David Dalin [5] rappelle les liens d'amitié de Pacelli avec les juifs romains ou allemands — le médecin Guido Mendes, le chef d'orchestre Bruno Walter —, ses démarches au moment de la nonciature pour convaincre le ministre allemand Walter Rathenau (assassiné en 1922) de protéger sa vie contre les menaces d'attentat à caractère nationaliste et antisémite, ses actions concrètes en faveur des universitaires juifs victimes des mesures antisémites du régime mussolinien.

Au pape prétendument philonazi, l'historiographie nous rappelle la publication de nombre de discours de Pacelli stigmatisant la doctrine raciale du nazisme et les déclarations hostiles de Berlin à l'occasion de son élection.

### Se taire pour mieux agir

Pie XII a d'abord voulu éviter la guerre quitte à donner un coup de pouce à la résistance contre Hitler en mettant en contact les représentants de la résistance allemande et les diplomates britanniques, ce qui constitue un acte sans précédent dans les annales de l'histoire pontificale.

Il a eu, comme les Alliés, une connaissance à la fois progressive et fragmentaire de l'entreprise d'extermination des Juifs, mais la déportation des catholiques hollandais d'origine juive le 2 août 1942 — suite aux protestations de l'épiscopat hollandais du 26 juillet 1942 et les demandes des persécutés — l'ont convaincu du danger de déclarations pontificales publiques face à la détermination criminelle du nazisme, parce qu'elles risquaient d'aggraver le sort des civils et de réduire un peu plus la marge d'action du Saint-Siège en faveur des victimes. La déclaration du 24 décembre 42 faite à la demande des Alliés faisait implicitement allusion aux Juifs, aux centaines de milliers de personnes qui, sans faute de leur part, pour le seul fait de leur nationalité ou de leur origine ethnique, ont été voués à la mort ou à une extermination progressive [6].

Cette question du silence était très clairement posée par Gerhart Riegner, représentant du Congrès juif mondial à Genève et auteur d'un rapport sur l'extermination des juifs. Il fixait à Carl Burckhardt, vice-président du Comité international de la Croix Rouge la règle suivie par Pie XII : Je vous le dis, ne rien faire et ne pas protester est inadmissible. Si vous ne protestez pas, vous devez agir. Si vous ne pouvez pas agir, vous devez protester [7].

Il apparaît de fait qu'il a agi par les nonciatures maintenues en Roumanie, Slovaquie, Hongrie, pour sauver les juifs des déportations tant que n'était pas complète l'emprise croissante du nazisme sur ces pays. Ces démarches ont permis de sauver des dizaines de milliers de Juifs slovaques et hongrois. À l'heure de l'occupation allemande de la Ville éternelle (septembre 1943), il a donné les consignes pour ouvrir tous les monastères romains, le Vatican et Castel Gandolfo pour protéger les juifs ce qui a permis de sauver la plus grande partie de la communauté juive de Rome.

Par ailleurs, Pie XII s'est interdit non seulement toute déclaration en faveur de la prétendue croisade

antibolchevique des nazis mais le 31 octobre 1942, dans un radio-message d'invocation à Notre Dame de Fatima, il adresse une prière en faveur de l'Église de Russie et demande que s'arrête le déluge envahissant du néopaganisme [8]. Or toute personne avertie sait à cette époque que l'expression néopaganisme vise le nazisme. La formule implicite a pu échapper momentanément à la censure. Il s'est expliqué à maintes reprises après la guerre sur ce deuxième silence. Dès 1946, il explique que nous nous sommes gardés, malgré certaines pressions tendancieuses de laisser échapper de Nos lèvres ou de notre plume, une seule parole, un seul indice d'approbation ou d'encouragement en faveur de la guerre entreprise contre la Russie en 1941 [9].

### **Ambivalence et anachronismes**

La question des silences du pape se pose tout d'abord dès les origines du conflit avant la publication de sa première encyclique *Summi pontificatus* (20 octobre 1939) faisant mention du martyr de la Pologne. Les prêtres aumôniers à Londres évoquent déjà la question du silence à la radio (le cas du père Alby en 1941 [10]) mais apportent des explications qu'un public qui connaît la terreur et l'oppression peut comprendre. C'est dire que cette notion de silence est ambivalente et qu'il faut bien discerner ce qu'elle recouvre.

Dire que Pie XII n'a pas dénoncé la shoah, formule toute faite que les médias assèment en boucle avec le puissant ascendant grégaire qui caractérise le système, relève de l'anachronisme sémantique. Le récent livre de Marc-André Charguéraud qui fait suite aux travaux pionniers d'Annette Wierviorka [11] montre la lenteur de l'histoire et du travail de mémoire. Le monde n'avait pas pris la mesure de la "catastrophe" subie par la communauté juive d'Europe. La "destruction des juifs" telle qu'elle est comprise aujourd'hui avec les termes de "génocide", "holocauste", "shoah", n'est apparue que des années plus tard [12].

Les actes de Pie XII ont donné lieu à un concert d'hommages après la guerre qu'il s'agisse des témoignages de reconnaissance de Golda Meir, de Moshé Sharett, d'Isaac Herzog, de Pinchas Lapide ou d'Albert Einstein. Il était de bonne guerre — idéologique s'entend — que les premières attaques contre Pie XII proviennent de l'Union soviétique (elle-même signataire de l'alliance soviéto-nazie d'août 1939), faisant suite au message du Pape du 2 juin 45. Après avoir évoqué le combat de l'Église contre le nazisme, Pie XII mettait implicitement en garde contre un nouveau totalitarisme menaçant l'Europe. Radio Moscou ripostait en lançant le refrain médiatique de la calomnie en déclarant qu' aucune atrocité des hitlériens n'a provoqué le mépris et l'indignation du Vatican [13].

### **Le théâtre d'agitation politique**

Mais c'est en 1963 que commence la grande mise en scène médiatique du procès contre Pie XII. La pièce *Le Vicaire* de Rolf Hochhuth — disciple de Brecht, l'inventeur du "théâtre d'agitation politique" —, jouée pour la première fois le 20 février 1963 à Berlin, mettant en cause le Pape, mais aussi la hiérarchie et la société allemande en général, pour leur complicité silencieuse, sert de coup d'envoi au procès posthume contre le défunt pontife, amorcé en France par le milieu progressiste, notamment par la revue *Esprit* opposant de manière simpliste le pape politique et anachronique face au fascisme et au nazisme, au bon pape Jean, évidemment prophète.

Paul VI, qui a protesté dans *The Tablet* contre les accusations tendancieuses de Hochhuth, décide d'ouvrir les archives, rendant ainsi hommage à Pie XII qui avait déclaré le 13 juin 1943 que l'Église ne craint la lumière de la vérité ni pour le passé, ni pour le présent, ni pour l'avenir. Au terme du concile Vatican II, alors que des voix s'élevaient pour canoniser Jean XXIII par acclamation, Paul VI bloqua l'initiative en ouvrant simultanément une procédure de béatification pour Pie XII et Jean XXIII (19 novembre 1965) afin de signifier la continuité du magistère de Pierre. L'initiative de Benoît XVI reconnaissant Jean-Paul II et Pie XII vénérables s'inscrit donc dans cette même logique de cohérence.

On l'aura compris au terme de ce bref rappel, Pie XII a eu décidément trop d'ennemis posthumes pour que l'historien ne s'interroge sur le bien fondé de ces accusations et sur les arrière-pensées qui les dictent. Au lendemain de la guerre, le grand rabbin de Rome Eugenio Zolli, converti au catholicisme, confiait prophétiquement à sa fille : Tu verras, on fera de Pie XII le bouc-émissaire pour le silence du monde entier devant les crimes nazis [14].

Mais, comme Clio, l'Épouse du Christ est patiente. Elle croit, avec Clio, que l'histoire peut et doit tendre vers une connaissance vraie de la réalité passée [15]. Elle sait que la Vérité l'emportera à l'horloge de Dieu. La Vérité demande en attendant d'être aimée et que l'on se batte pour elle.

\***Jean Chaunu** est docteur en histoire. Derniers ouvrages parus : *Christianisme et totalitarismes en France dans l'entre-deux-guerres (1930-1940)* — t. 1, *Esquisse d'un jugement chrétien du nazisme* ; t. 2, *Le Paradigme totalitaire*, Ed. F.-X. de Guibert (janvier 2008, et février 2009).

[1] C'est ce que laisse entendre clairement la note du père Federico Lombardi, directeur de la salle de presse du Saint-Siège, déclarant que l'Église n'entend donc pas limiter au minimum la discussion autour des choix concrets faits par Pie XII dans la situation dans laquelle il se trouvait. Pour sa part, l'Église affirme qu'ils ont été pris dans la seule intention d'accomplir au mieux le service de très haute et importante responsabilité du Pape. Ainsi, l'attention et la préoccupation de Pie XII pour le sort des Juifs, qui ont certainement été prises en compte pour l'évaluation de ses vertus, ont été largement témoignées et reconnues même par de nombreux juifs .

[2] *Actes et Documents du Saint-Siège relatifs à la Seconde Guerre mondiale*, édités par Pierre Blet, Robert A. Graham, Angelo Martini, Burkhard Schneider, Libreria Editrice Vaticana, 1965-1981, 12 volumes.

[3] Pierre Blet, *Pie XII et la Seconde Guerre mondiale d'après les archives du Vatican*, Perrin, 1997.

[4] Philippe Chenaux, *Pie XII, diplomate et pasteur*, Cerf 2003.

[5] David Dalin, *Pie XII et les Juifs, Le mythe du Pape d'Hitler*, Tempora, 2007, préface de Pierre Blet.

[6] Pierre Blet, *op. cit.*, p.183.

[7] Cité par Marc-andré Charguéraud dans *Histoire du Christianisme magazine*, décembre 2008, p. 56.

[8] Cette prière est commentée par le théologien jésuite Gaston Fessard dans plusieurs de ses écrits: *Au temps du prince esclave, Écrits clandestins, 1940-1945*, Critérion, 1989, p. 206-210. *Libre Méditation sur un message de Pie XII*, Plon 1957, p. XII-XIII, *Journal de la Conscience française* , Plon 2001.

[9] Discours du 25 février 1946, dans René Coste, *Le Problème du droit de guerre dans la pensée de Pie XII*, Aubier 1962, p. 226. Cette attitude de stricte impartialité est rappelée par le pape le 7 juillet 1952, jours de la fête des saints Cyrille et Méthode. Dans Philippe Chenaux, *L'Église catholique et le communisme en Europe (1917-1989)*, Cerf 2009, p.219.

[10] Dans Elisabeth Bourgois, *Un aumônier des Forces françaises libres vous parle, l'abbé Trenteseaux* , Loisirs et culture 1994, p.75.

[11] Annette Wieviorka, *Déportation et génocide, Entre la mémoire et l'oubli*, Plon 1992.

[12] Marc-André Charguéraud, *Le Martyre des survivants de la shoah 1945-1952*, Labor et Fides-Cerf, 2009, p86.

[13] Cité par Philippe Chenaux, *L'Église catholique et le communisme en Europe (1917-1989)* , *op. cit.*, p. 151.

[14] Judith Cabaud, *Eugenio Zolli, prophète d'un monde nouveau*, François-Xavier de Guibert, 2000, p. 107.

[15] Henri Irénée Marrou, *De la connaissance historique* , Seuil, collection "Points", 1975, p. 298.

\*\*\*